

LES SYNERGIES CACHÉES DU PS ET DE LA N-VA

Protégé par la N-VA et l'Open VLD, Alain Mathot (PS) ne sera pas du procès Inova - Intradel qui débute le 5 décembre à Liège, malgré les lourdes charges qui pesaient sur lui, dont la corruption passive et l'organisation criminelle. Enquête sur un scandale parlementaire éclipsé par les attentats du 22 mars 2016.

PAR MARIE-CÉCILE ROYEN

Le procès Intradel qui commence le 5 décembre devant le tribunal correctionnel de Liège se déroulera sans le député-bourgmestre de Seraing Alain Mathot (PS). Huit autres coinceulps devront répondre de leurs actes dans le cadre de la plus importante affaire de corruption de ces dernières années. La raison pour laquelle la N-VA et l'Open VLD se sont opposés à la levée de l'immunité parlementaire du député Mathot reste un grand mystère au regard du contenu du dossier répressif auquel Le Vif/L'Express a eu accès (*lire page 38*).

Le Parlement fédéral est-il sorti de son rôle constitutionnel en protégeant outrageusement l'un des siens ? Quels intérêts défendait un certain milieu économique flamand en passant des coups de fil saugrenus ? Pourquoi la N-VA a-t-elle soutenu sans vergogne un homme qui, en dépit de ses qualités, représente tout ce que les nationalistes prétendent détester : les petits arrangements entre amis et la *graaicultuur* (cupidité) ? Pourquoi le PS a-t-il suspendu ses poursuites disciplinaires à l'encontre d'Alain Mathot alors qu'il a exclu André Gilles et Stéphane Moreau après le scandale Publi-fin ? Enfin, dernière question : que faisait le fils de Guy Mathot, le 20 octobre dernier, à la fête d'anniversaire du lobbyiste anversois de l'immobilier, Erik Van der Paal, fils de Rudi, ancien homme d'affaires et financier du Vlaams Blok, de la Volksunie, puis de la N-VA selon le site d'investigation Apache ?

Ce soir-là, le bourgmestre, Bart De Wever (N-VA), et le collège échevinal d'Anvers presque au grand complet étaient présents, de même que les plus anciens bras droits d'Elio Di Rupo (Luc Joris : inculpé dans l'affaire Dragone) et de Didier Reynders (Jean-Claude Fontinoy), des patrons de l'immobilier flamand, un Open VLD éclaboussé par les scandales Optima et Publipart (Geert Versnick)... Apache a filmé discrètement les embrassades masculines sur le pas du 't Fornuis, un restaurant étoilé de la Reyndersstraat. Cette scène d'anthologie a eu un impact ravageur. Outré qu'on puisse le prendre pour un homme d'argent, Bart De Wever a promis de mettre à plat la manière dont les prescrits urbanistiques sont négociés avec les promoteurs immobiliers de sa ville, dont Land Invest Group, détenu à 50 % par le fonds de pension liégeois Ogeo Fund (l'une des branches de l'empire Publi-fin/Nethys). Rétrospectivement, le raout anversois pourrait bien être l'une des clés du mystère de la non-levée de l'immunité parlementaire d'Alain Mathot.

700 000 euros de pots-de-vin ?

D'immobilier, mais d'un autre genre, il sera question lors du procès Inova - Intradel qui démarrera avec les auditions des prévenus. Il reprendra en mai 2018 pour les plaidoiries, le jugement étant attendu quatre mois plus tard. L'objet est connu : un gigantesque incinérateur de déchets (Uvelia) construit à Herstal par la société Inova pour le compte ➔

→ de l'intercommunale de gestion et de traitement des déchets Intradel (72 communes associées) et inauguré en 2009. Un non moins important pot-de-vin aurait été versé par Inova France, accuse son ancien directeur, Philippe Leroy, également sur le banc des prévenus : 12 millions d'euros, soit 6 % d'une facture de près de 200 millions d'euros, payés indirectement par les Liégeois via leurs taxes « immondices ». Plusieurs intermédiaires auraient bénéficié des largesses d'Inova, dont Alain Mathot, qui nie avoir reçu les quelque 700 000 euros évoqués par son corrupteur présumé.

Malgré les péripéties d'une enquête ouverte en 2007 sur la base d'une dénonciation anonyme, le procureur général de Liège, Christian De Valkeneer, estimait avoir suffisamment d'indices de « faux en écriture, organisation criminelle, corruption passive, blanchiment, abus de biens sociaux, escroquerie, infractions dans le cadre d'enchères publiques et fraude fiscale » pour demander, le 16 mars 2015, la levée de l'immunité parlementaire du Sérésien. Le 17 mars 2016, treize réunions et un an plus tard, la commission des poursuites du Parlement fédéral rejetait sa demande. L'affaire Mathot est passée brutalement à l'arrière-plan après les attentats du 22 mars. Ce matin-là, le procureur général de Liège se rendait à la RTBF pour commenter le vote... Sans surprise, le 14 avril, la Chambre a confirmé en séance plénière l'immunité d'Alain Mathot : 81 voix pour (N-VA, PS, SP.A, Open VLD), 49 voix contre (MR, CD&V, Ecolo-Groen, Vlaams Belang) et 8 abstentions (CDH).

Une majorité aberrante

Comment cette majorité improbable s'est-elle forgée ? Ils étaient sept en commission des poursuites : Hendrik Vuye (rapporteur) et Zuhal Demir pour la N-VA (que Vuye a quittée en septembre 2016), Denis Ducarme (MR), Raf Terwingen (président, CD&V), Carina Van Cauter (Open VLD), Karine Lalieux (PS) et Hans Bonte (SP.A). Bien que les réunions se soient tenues à huis clos et que Laurette Onkelinx, cheffe de groupe PS, ait bataillé pour que la décision se prenne au consensus, de profondes divergences sont apparues.

L'actuelle secrétaire d'Etat Zuhal Demir (Lutte contre la pauvreté, Egalité des chances, Politique scientifique) ne s'est pas investie dans le dossier, selon les témoins, à la différence d'Hendrik Vuye, constitutionnaliste de l'université de Namur et rapporteur de la commission des poursuites. Au début, selon un témoignage *off*, il défendait la jurisprudence de l'article 59 de la Constitution : le « contrôle marginal » du dossier d'un élu en délicatesse avec la justice vise « à s'assurer que l'action n'est pas fondée *prima facie* (NDLR : à première vue) sur des éléments fantaisistes, illicites, prescrits, arbitraires ou ténus » (extrait du rapport). On aurait aimé savoir pourquoi il a viré de bord, lui, le constitutionnaliste apprécié de ses étudiants, et pour quelle raison, lui, le rapporteur de la commission, il n'était pas là, le 27 janvier 2016, quand le procureur général Christian De Valkeneer et les substituts Paul Catrice et Laurent De Smedt sont venus défendre leur dossier. Mais, malgré les appels répétés du Vif/L'Express, il se mure dans le silence. Interrogé au détour d'un couloir du Parlement, il a expliqué à un collègue qu'il avait « changé d'avis ». Simplement changé d'avis. Or, l'homme

est perçu comme rigide. Est-ce lui qui a convaincu son parti ou bien a-t-il reçu des ordres d'en haut ? « La décision a été politique », tranche un député qui connaît la musique : la N-VA a sauvé le soldat Mathot. Pourquoi ?

Zuhal Demir, Carina Van Cauter, Karine Lalieux et Hans Bonte ont adhéré à l'interprétation du « contrôle marginal »

→ de l'intercommunale de gestion et de traitement des déchets Intradel (72 communes associées) et inauguré en 2009. Un non moins important pot-de-vin aurait été versé par Inova France, accuse son ancien directeur, Philippe Leroy, également sur le banc des prévenus : 12 millions d'euros, soit 6 % d'une facture de près de 200 millions d'euros, payés indirectement par les Liégeois via leurs taxes « immondices ». Plusieurs intermédiaires auraient bénéficié des largesses d'Inova, dont Alain Mathot, qui nie avoir reçu les quelque 700 000 euros évoqués par son corrupteur présumé.

Malgré les péripéties d'une enquête ouverte en 2007 sur la base d'une dénonciation anonyme, le procureur général de Liège, Christian De Valkeneer, estimait avoir suffisamment d'indices de « faux en écriture, organisation criminelle, corruption passive, blanchiment, abus de biens sociaux, escroquerie, infractions dans le cadre d'enchères publiques et fraude fiscale » pour demander, le 16 mars 2015, la levée de l'immunité parlementaire du Sérésien. Le 17 mars 2016, treize réunions et un an plus tard, la commission des poursuites du Parlement fédéral rejetait sa demande. L'affaire Mathot est passée brutalement à l'arrière-plan après les attentats du 22 mars. Ce matin-là, le procureur général de Liège se rendait à la RTBF

pour commenter le vote... Sans surprise, le 14 avril, la Chambre a confirmé en séance plénière l'immunité d'Alain Mathot : 81 voix pour (N-VA, PS, SP.A, Open VLD), 49 voix contre (MR, CD&V, Ecolo-Groen, Vlaams Belang) et 8 abstentions (CDH).

Une majorité aberrante

Comment cette majorité improbable s'est-elle forgée ? Ils étaient sept en commission des poursuites : Hendrik Vuye (rapporteur) et Zuhal Demir pour la N-VA (que Vuye a quittée en septembre 2016), Denis Ducarme (MR), Raf Terwingen (président, CD&V), Carina Van Cauter (Open VLD), Karine Lalieux (PS) et Hans Bonte (SP.A). Bien que les réunions se soient tenues à huis clos et que Laurette Onkelinx, cheffe de groupe PS, ait bataillé pour que la décision se prenne au consensus, de profondes divergences sont apparues.

L'actuelle secrétaire d'Etat Zuhal Demir (Lutte contre la pauvreté, Egalité des chances, Politique scientifique) ne s'est pas investie dans le dossier, selon les témoins, à la différence d'Hendrik Vuye, constitutionnaliste de l'université de Namur et rapporteur de la commission des poursuites. Au début, selon un témoignage *off*, il défendait la jurisprudence de l'article 59 de la Constitution : le « contrôle marginal » du dossier d'un élu en délicatesse avec la justice vise « à s'assurer que l'action n'est pas fondée *prima facie* (NDLR : à première vue) sur des éléments fantaisistes, illicites, prescrits, arbitraires ou ténus » (extrait du rapport). On aurait aimé savoir pourquoi il a viré de bord, lui, le constitutionnaliste apprécié de ses étudiants, et pour quelle raison, lui, le rapporteur de la commission, il n'était pas là, le 27 janvier 2016,

quand le procureur général Christian De Valkeneer et les substituts Paul Catrice et Laurent De Smedt sont venus défendre leur dossier. Mais, malgré les appels répétés du Vif/L'Express, il se mure dans le silence. Interrogé au détour d'un couloir du Parlement, il a expliqué à un collègue qu'il avait « changé d'avis ». Simplement changé d'avis. Or, l'homme est perçu comme rigide. Est-ce lui qui a convaincu son parti ou bien a-t-il reçu des ordres d'en haut ? « La décision a été politique », tranche un député qui connaît la musique : la N-VA a sauvé le soldat Mathot. Pourquoi ?

Zuhal Demir, Carina Van Cauter, Karine Lalieux et Hans Bonte ont adhéré à l'interprétation du « contrôle marginal »

→ pas demander à des députés de se prononcer sur le fond d'un dossier judiciaire, ici manifestement sans rapport avec l'activité parlementaire. Les députés qui travaillent énormément regrettent que cela donne l'impression d'avoir voulu protéger quelqu'un... » Alain Mathot, certes, va échapper aux foudres de la justice mais peut-être aussi ses co-inculpés. « C'est super pour leurs avocats, ironise un autre parlementaire, ils pourront plaider sur le doute. »

Aucun projet en vue pour clarifier la situation... Dans un discours exceptionnel de rentrée, en septembre 2016, le procureur général de Mons avait déploré la tournure prise par les procédures de levée de l'immunité parlementaire dans les affaires Mathot et Luperto (du nom du bourgmestre-député PS, wallon cette fois, soupçonné de faits de mœurs : il sera fixé sur son sort le 4 décembre) : Ignacio de la Serna demandait au monde politique, à défaut d'abandonner sa détestable

habitude de se prendre pour un juge du fond, au moins d'adopter une procédure qui respecte les règles du contradictoire (*Le Vif/L'Express* du 28 avril 2017).

Le PS attentiste, la Flandre intéressée

Dans le camp socialiste, seul Claude Desama s'est manifesté. « Au Parlement européen, j'avais plaidé pour que celui-ci ne doive plus se prononcer sur les immunités parlementaires et qu'on laisse faire la justice, se souvient l'ancien bourgmestre de Verviers. Il y avait une demande de levée tous les six mois pour Marine Le Pen ! Par principe, expliquait-il au Vif/L'Express, j'ai toujours considéré les immunités comme un privilège exagéré et un signe de méfiance à l'égard du pouvoir judiciaire, qui est un pouvoir indépendant. Si Alain Mathot n'avait rien à craindre, il aurait dû demander lui-même la levée de son immunité parlementaire. Le Parlement fédéral ne l'a pas fait pour des raisons que j'ignore mais il n'a pas levé le soupçon. » Le socialiste a encore en mémoire la réaction outrée d'Alain Mathot (« C'est dégueulasse ce que tu as fait ! ») et celle, plus diffuse, de Willy Demeyer (« Ce n'était pas très opportun »).

En Flandre, la vidéo d'Apache montrant le défilé de têtes connues et moins connues aux 45 ans du très discret Erik Van der Paal, homme d'affaires anversoises (Amber) et lobbyiste de Land Invest Group, a fait scandale. Alain Mathot a admis à *La Meuse* y avoir participé « pour rencontrer des investisseurs ». Pour ceux qui connaissent un peu les liens entre la Métropole et certains hommes politiques gantois et liégeois, cet aréopage n'était

pas une surprise mais Bart de Wever a semblé découvrir le monde qui l'entoure.... Optima, Land Invest Group, Ogeo Fund sont pourtant des noms d'entreprises qui sifflent aux oreilles flamandes.

Déclarée en faillite frauduleuse en 2016, Optima Bank avait repris la licence bancaire d'Ethias (ex-Smap) en 2011 grâce à ses nombreux appuis politiques. Elle rabattait ses riches clients désireux de blanchir leur argent soit vers le fonds Lombard au Luxembourg (branche 23), soit dans l'immobilier via Optima Global Estate alors dirigé par Luc Van den Bossche, ancien ministre de l'Intérieur (SP.A). Ce dernier siégeait aussi, avec Geert Versnick (Open VLD), au conseil d'administration de Land Invest Group, promoteur de quelques chantiers anversois controversés sur les plans juridique

et urbanistique. Finalement, c'est l'argent des pensionnés liégeois qui est investi, non sans risques, dans la ville de Bart De Wever. Dirigé jusqu'en juin dernier par Stéphane Moreau (Nethys), Ogeo Fund détient la moitié de Land Invest Group. Une goutte d'eau dans l'océan d'argent que brasse la ville portuaire mais hautement symbolique des relations *open* qu'entretiennent les partis politiques quand certains de leurs représentants se piquent de faire de l'argent dans le privé.

Alain Mathot était d'autant plus à l'aise au 't Fornuis que, jusqu'au début de cette année, il était administrateur rémunéré dans des sociétés mixtes ou publiques ayant de solides atomes crochus avec la Flandre : EDF-Luminus, Publilec et Publipart. Manifestement, son réseau flamand s'est mobilisé pour lui éviter le procès. ♦



Les relevés téléphoniques d'Alain Mathot et de son corrupteur présumé, qui est en aveux, révèlent que les deux hommes ont très bien pu se croiser une douzaine de fois à Paris en 2006-2008, pour s'échanger des enveloppes de cash totalisant 700 000 euros. Dans cette affaire, le député-bourgmestre de Seraing a pris, selon un enquêteur, « des précautions qu'habituellement seuls les mafieux utilisent ».

PAR DAVID LELOUP

« Je voudrais faire une déclaration et vous dire la vérité. » Philippe Leroy, patron d'Inova France, vient de s'entretenir quelques minutes avec son avocat. Il est 17 h 37, ce mercredi 16 novembre 2011. Le juge Philippe Richard l'a privé de liberté le matin même. Le magistrat liégeois vient de déstabiliser Leroy en lui mettant sous le nez sa correspondance privée avec son comparse Alain Basilien, ex-échevin (PS) des finances de Honnelles (Hainaut) et roi des factures bidon. Les deux hommes travaillent ensemble depuis des années. A la demande de Leroy, Basilien envoie des fausses factures à Inova, qui les paie sans poser de questions. Cela permet de sortir des fonds d'Inova, sous une apparente légalité. Mais aucun service n'est fourni en échange. Les deux hommes « noircissent » de l'argent. C'est l'inverse du blanchiment : ils le sortent de l'économie légale pour pouvoir payer des commissions occultes. A qui ? Des intermédiaires, qui ont permis à Inova de remporter certains marchés.

Face aux documents saisis quelques semaines plus tôt chez Alain Basilien, à Portiragnes (à côté du Cap d'Agde, dans le sud de la France), Philippe Leroy craque. Il raconte alors au juge Richard comment il a manœuvré, pendant des années, pour qu'Inova remporte, en 2005, le mégamarché public de l'intercommunale Intradel. Un marché d'environ 200 millions d'euros visant la construction d'un nouvel incinérateur à déchets, à Herstal, inauguré en 2009. Un marché dont quelque 12 millions d'euros de fonds publics ont été détournés, via trois filières,

pour enrichir une poignée d'intermédiaires.

Contrat verbal

« Pour gagner ce projet, j'ai contractué avec MM. Cerutti et Tarquini (NDLR : deux lobbyistes liégeois qui ont signé avec Inova en 2002 et 2003). M. Tarquini m'a présenté M. Alain Mathot, qui m'a demandé mes coordonnées. En 2004, M. Mathot est venu me voir à Paris. Il m'a largement fait comprendre que pour gagner le projet, il fallait faire un contrat de lobbying. Il m'a dit que ce contrat serait tout à fait légal, qu'il y aurait des factures en toute légalité. J'ai accepté. Quelque temps après, il m'a expliqué qu'il fallait que je me débrouille pour honorer le contrat verbal car il ne savait pas produire des factures. Le contrat faisait deux millions d'euros. Il m'a demandé de payer un million d'euros à M. Deferm (NDLR : ami de la famille Mathot). C'est comme ça que j'ai demandé à Fimca (NDLR : société de Zurich partenaire d'Inova) s'ils voulaient bien s'occuper de régler le million à Deferm, à la demande d'Alain Mathot. Le reste, il le voulait en espèces. »

Ces aveux, couchés sur procès-verbal, constituent le grand tournant de l'enquête. Ils vaudront à Alain Mathot une inculpation pour corruption et blanchiment deux semaines plus tard. L'instruction judiciaire, ouverte en 2008, a démontré que Léon-François Deferm a bien perçu un million d'euros d'Inova « pour des prestations invérifiables ». Et ce via une cascade de fausses factures émises par des sociétés belge, suisse et liechtensteinoise. Il est donc certain que la moitié de l'accord qui aurait été passé entre Mathot et Leroy a bien été exécuté. Mais Alain Mathot réfute avoir

touché un seul euro du patron d'Inova et a porté plainte pour diffamation contre lui. Le Vif/L'Express, qui a eu accès au dossier pénal via l'association Anticor Belgium, a contacté le député-bourgmestre de Seraing et son avocat, M^e Franchimont, à plusieurs reprises et depuis un mois avant la parution de cet article. Ils n'ont pas souhaité s'exprimer.

L'« indispensable » famille Mathot

Face au juge, Philippe Leroy contextualise : « Le projet Intradel était le plus gros projet du groupe Austrian Energy & Environment (*NDLR : l'actionnaire d'Inova à l'époque*). Au départ, c'était un marché de 186 millions d'euros. Avec la révision de prix, on est arrivé à 200 millions d'euros. [...] A l'époque, rendez-vous compte, nous n'avions jamais gagné un marché en Belgique. C'était le plus gros projet du groupe, j'avais la pression. Je souhaitais avoir le projet. C'est pour cela que j'ai dit oui à Alain Mathot. [...] En Wallonie, c'est toujours la CNIM (*NDLR : principal concurrent d'Inova*) qui a gagné. La CNIM avait des lobbyistes : Guy Coëme et Michèle Lempereur (*NDLR : à l'époque épouse de Guy Mathot, le père d'Alain*). [...] Sur le projet de Liège, on a fait un briefing commercial et on nous a cité Guy Mathot. On nous a dit qu'il fallait rencontrer M. Mathot sinon cela ne marcherait pas. »

Confronté à Alain Mathot le 17 janvier 2012 par les enquêteurs, Philippe Leroy précisera les choses : « Il m'était apparu que le soutien de la famille Mathot était indispensable pour gagner le projet. [...] Sur le plan commercial, j'avais la conviction que notre concurrent, la société CNIM associée à l'entreprise Moury, était proche de M. Guy Mathot. Donc,

quand M. Alain Mathot m'a proposé un accord, j'ai considéré que nos chances devenaient égales à celles de la CNIM. »

Devenu président de la puissante fédération liégeoise du PS en octobre 2003, Guy Mathot a le bras plus long que jamais. Roger Croughs, le président d'Intradel, a été son chef de cabinet adjoint. Le père d'Alain est clairement une cible pour les deux lobbyistes liégeois au service d'Inova. Dominique Cerutti a programmé une rencontre avec Guy Mathot le 13 mars 2003 pour discuter « du coût, investissement, amortissement et exploitation qu'Inova pourrait garantir ». Quant à Adelio Tarquini, il a chuchoté à l'oreille de Mathot père qu'Inova allait favoriser les sous-traitants locaux, et donc l'emploi à Liège. « Je savais que M. Guy Mathot était influent et pouvait intervenir en disant un mot à qui il fallait », a déclaré Tarquini aux enquêteurs.

Deferm et Mathot à l'affût dès 2003

Et Alain Mathot dans tout ça ? Déjà, il est le fils de son père. Et aider le fils, c'est sans doute s'attirer les faveurs du père. Mais, conseiller communal à Flémalle, il est aussi, jusqu'en septembre 2004, administrateur et membre du comité exécutif de la Socolie (Société coopérative liégeoise d'électricité) qui participera à l'analyse des offres dans le cadre →

→ du marché de l'incinérateur. Et il semble suivre le dossier de près. Les 13 et 14 janvier 2003, Cerutti organise pour Leroy une visite d'usines dans la région parisienne. Les invités ? Trois membres de la direction d'Intradel (Roger Croughs, directeur général ; Georges Pire, administrateur délégué ; et Gustave Hoffman, président). Cerutti, lui, est accompagné par Tarquini et – surprise – Alain Mathot.

Serré financièrement, Mathot travaille depuis 2001 comme consultant pour Tarquini. Il monnaie notamment son carnet d'adresses. C'est lui, par exemple, qui présente Croughs à Tarquini et lui ouvre les portes d'Intradel. Des prestations « facturées 45 000 euros brut sur plus de deux ans », expliquera Mathot aux enquêteurs.

En mai 2003, Alain Mathot est élu député fédéral et arrête sa consultance pour Tarquini. Mais il continue de suivre le dossier du futur incinérateur. Le 3 novembre 2003, quelques jours avant qu'Intradel ne lance l'appel d'offres, il reçoit un courriel de l'ex-avocat (radié) Michel Vander Elst. Inquiet, le bras droit de « LFD » (Léon-François Deferm) s'adresse à la collaboratrice de Mathot, qui relève ses messages : « Alain a-t-il des nouvelles concernant le projet Intradel ? LFD part mercredi en Argentine et s'étonne de n'avoir aucune info quant à ce projet, ceci dit confidentiellement. » D'autres courriels suivront. Bref, Mathot et Deferm, les deux bénéficiaires du présumé « contrat verbal » révélé par Leroy, sont en cheville dès 2003 sur le dossier...

Des enveloppes de 50 000 ou 70 000 euros

Important pour la suite : c'est lors du voyage à Paris de janvier 2003 qu'Alain Mathot dit avoir rencontré Philippe Leroy pour la première fois (Leroy évoque, lui, une rencontre à Liège). Mathot n'aurait recroisé le Français qu'à deux reprises. En septembre 2008, lors d'un tournoi de pétanque organisé par Tarquini et Leroy à Seraing. Puis en octobre 2009, le jour de l'inauguration de l'incinérateur. Alain

Mathot ne se souvient, dit-il, d'aucune autre rencontre avec Philippe Leroy.

Ce dernier a une tout autre version. « Pour sortir des espèces en faveur d'Alain Mathot, on s'est servi de BLS Ingénierie (NDLR : société bidon gérée par Basilien depuis le sud de la France). On a introduit dans la comptabilité d'Inova des fausses factures BLS pour payer Alain Mathot. J'ai toujours rencontré Alain Mathot seul à Paris. C'était à l'hôtel Méridien, Porte Maillot, et au Baltimore, avenue Kléber, que j'ai remis du cash à Alain Mathot pour environ 700 000 euros. On a commencé à payer en 2006. M. Basilien prenait 15 % pour les fausses factures. » Basilien chargeait ensuite les fonds détournés d'Inova sur des cartes bancaires prépayées. Il remettait les cartes à Leroy qui allait alors retirer anonymement du cash dans des distributeurs pour, dit Leroy, le remettre à Mathot.

Selon Philippe Leroy, les actionnaires d'Inova étaient parfaitement au courant des deux millions demandés par Alain Mathot en 2004 : « L'argent était incorporé dans l'offre. » Et ce, dit-il au juge, « avec l'aval du management d'Austrian Energy ». Soit les big boss Klaus Zink et Mirko Kovats. « J'ai commencé à remettre de l'argent à M. Mathot quand j'ai eu moi-même cet argent, début 2006. Cela a duré jusqu'en 2008, un peu avant vos perquisitions (NDLR : la première vague a lieu le 1^{er} octobre 2008). Durant cette période, j'ai remis à M. Mathot des enveloppes contenant des sommes de 50 000 euros la plupart du temps, et parfois 70 000 euros. Nous nous contactions par téléphone, tantôt lui (pour faire le point), tantôt moi (quand j'avais réuni

une somme suffisante). »

La ligne du temps qui tue

Depuis ces déclarations fracassantes du 16 novembre 2011, qui vaudront à Leroy d'être inculpé sur-le-champ pour corruption, la justice va vérifier la « plausibilité matérielle » de ses aveux. C'est ainsi que l'état judiciaire va progressivement se resserrer autour d'Alain Mathot. Les enquêteurs vont d'abord récupérer puis croiser les factures détaillées de téléphonie mobile de Mathot et Leroy. Résultat ? Entre le 18 avril 2006 et le 6 juillet 2008, période correspondant à celle où Leroy affirme avoir remis des enveloppes de cash à Mathot, les deux hommes ont eu 71 contacts téléphoniques, dont 38 appels directs et 33 sms. Et c'est un minimum car, selon les opérateurs, tous les contacts n'étaient pas identifiables. A cela, les enquêteurs vont greffer les relevés des dépenses Visa d'Alain Mathot, et d'autres informations, pour réaliser une ligne du temps détaillée des possibilités de rencontres physiques des deux hommes à Paris. Un document que Le Vif/L'Express publie sur son site dès ce jeudi 30 novembre (1).

Quatre séjours sortent du lot. Le 15 mars 2007, Alain Mathot est sur le territoire français lorsqu'il reçoit un sms de Leroy à 17 h 15. Du 11 au 13 juin 2007, le bourgmestre de Seraing séjourne à l'hôtel Le Jeu de paume à Paris et, durant cette période, les deux hommes échangent deux appels et un sms. Entre le 11 et le 14 mars 2008, Mathot a trois contacts téléphoniques avec Leroy alors qu'il est en France et passe par Roissy, en banlieue parisienne. Enfin, le lundi 7 juillet 2008,

les deux hommes semblent particulièrement synchronisés. Un rendez-vous avec « Alain M » apparaît dans l'agenda électronique de Leroy saisi chez Inova. Leroy a confirmé qu'il s'agissait bien d'Alain Mathot : « Je ne connais personne d'autre dont le nom commence par Met qui se prénomme Alain. » Le matin, Mathot paie 64 euros avec sa carte Visa au guichet de la SNCB Liège-Guillemins international. L'achat d'un billet Thalys pour Paris ? Il appelle un correspondant belge depuis la Belgique à 7 h 44 et l'appel suivant depuis le territoire belge n'a lieu qu'à 13 h 12. Entre les deux, son gsm est détecté sur le réseau SFR France jusque 12 h 30 au moins. Ce lundi-là, Alain Mathot prétend pourtant avoir eu une réunion à 8 h 30 à Liège avec André Gilles, Stéphane Moreau et Willy Demeyer, puis avoir assisté, à 14 heures, à une réunion de commission à la Chambre. Au cours des trois jours précédents cette journée très chargée, Mathot et Leroy ont eu cinq interactions téléphoniques.

Huit séjours à l'hôtel à Paris

Sur la période critique d'avril 2006 à fin 2008, Alain Mathot a réglé pas moins de huit courts séjours dans des hôtels avec sa carte Visa : Méridien (3), Baltimore (2), Jeu de paume (1), Scribe (1), Montalembert (1). Mais son gsm est détecté sur le réseau français lors de 22 séjours. Notons que les deux hôtels les plus fréquentés par Mathot sont les deux cités par Leroy dans ses aveux. Si le patron d'Inova ment, comme le prétend Mathot, comment Leroy aurait-il pu deviner les noms de ces deux hôtels ?

Un autre détail interpellant a surgi dans la bouche de Leroy lors de la confronta-

tion entre les deux hommes : « Pour mémoire, un de ces rendez-vous était au moment de la réouverture du Crazy Horse puisque c'est M. Mathot lui-même qui m'a dit qu'il était là pour cette raison, car le Crazy Horse était repris par un de ses amis. » Alain Mathot n'a pas démenti connaître le repreneur du célèbre « temple du nu » : Philippe Lhomme, un businessman... liégeois. L'établissement a effectivement fermé deux mois pour travaux, durant l'été 2007, et a rouvert le 15 septembre avec un nouveau décor « cabaret ». Le 1^{er} octobre, Mathot et Leroy ont quatre échanges téléphoniques. Trois jours plus tard, Alain Mathot se rend à Paris où il séjourne deux nuits à l'hôtel Scribe. Pour rencontrer Leroy au bar du Méridien avant d'aller au Crazy Horse ? →

→ L'alibi du sponsoring

Devant le juge, Leroy a également expliqué que Mathot et lui avaient convenu ensemble d'un faux alibi : « Si quelqu'un nous avait vus, Alain Mathot et moi, à Paris, on aurait pu dire que la raison de notre rencontre était le sponsoring du club de football de Seraing. » Or, Leroy est très clair : « Je n'ai jamais parlé de sponsoring du club de Seraing avec Alain Mathot. C'est avec Adelio Tarquini que j'ai traité, et c'était à sa demande que nous avons sponsorisé ce club », à hauteur de 30 000 euros. Reste qu'Alain Mathot évoque effectivement cet alibi lorsqu'il est confronté à ses 71 contacts téléphoniques avec Leroy entre 2006 et 2008 : « S'il y a eu effectivement des contacts avec M. Leroy, cela ne peut être que dans le cadre du sponsoring du football. » CQFD ?

Selon Alain Mathot, Philippe Leroy le

« charge » pour faire diversion, parce qu'il aurait gardé pour lui les 700 000 euros récupérés via la filière Basilien – ce que des devoirs d'enquête complémentaires sollicités par Alain Mathot n'ont pas pu confirmer. Sauf qu'en accusant Mathot à tort, Leroy se tire une balle dans le pied : il reconnaît avoir corrompu non plus une mais deux personnes. Et non plus pour 1 million mais pour 1,7 million d'euros. Il aggraverait donc pénalement son cas.

Codage et télégramme

Lors d'une perquisition le 14 juin 2010 dans le bureau d'Alain Mathot à l'hôtel de ville de Seraing, les enquêteurs ont découvert un document Microsoft Exchange contenant une quinzaine de mots de passe et codes secrets. Dans cette liste très confidentielle figure le numéro de gsm d'un certain « Phil » qui s'avère être Philippe Leroy. Sauf que le numéro a été « codé » par Alain Mathot en retranchant une unité à chaque chiffre du numéro : le code +33 devient +22 et ainsi de suite. Le fichier a été modifié la dernière fois le 29 avril 2008 : cinq mois avant les premières perquisitions. Or, Alain Mathot affirmera le contraire à deux reprises : « Il s'agit des coordonnées que j'ai obtenues lorsque je les ai redemandées après vos perquisitions. » En fait, il semble bien qu'il disposait du numéro codé de Leroy, sur son ordinateur, durant toute la période critique de 2006 à 2008.

Cette volonté d'occulter des éléments liés à un dossier dans lequel on affirme être « clean » interpelle. D'autant qu'elle s'est répétée juste après la première vague

de perquisitions. Le 3 octobre 2008, deux jours après les premières saisies, Alain Mathot achète une carte de gsm prépayée (anonyme) ainsi que des recharges de crédit pour 90 euros. Le 8 octobre, il demande à Belgacom d'envoyer un... télégramme international à son ami Léon Deferm pour lui communiquer son nouveau numéro et lui suggérer de faire de même. « Si j'ai codé toutes ces données, c'est dans un élan paranoïaque, après le moment où j'ai appris par la presse qu'une enquête était en cours », se justifiera Mathot devant les enquêteurs.

Reste que ces « précautions qu'habituellement seuls les mafieux utilisent », pour reprendre les termes d'un enquêteur, ne plaident guère en faveur d'un Mathot blanc comme neige. Surtout quand elles s'ajoutent à une succession de mensonges, d'omissions et de contradictions. Sale dossier. ♦

(1) <http://bit.ly/mathot-leroy>

Une enquête réalisée avec l'aide du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un « Intradel Leaks » obtenu via Anticor.be

Le Vif/L'Express a pu consulter le dossier judiciaire Intradel via une fuite collectée par Anticor Belgium. Cette initiative citoyenne apolitique est le pendant belge d'Anticor France, association cofondée en 2002 par le juge anticorruption Eric Halphen. Avec l'aide de lanceurs d'alerte, Anticor vise à lutter contre la corruption et à réhabiliter la confiance entre les citoyens et leurs représentants via un meilleur accès aux données publiques et un réel contrôle citoyen. En France, Anticor a contribué à révéler plusieurs gros scandales, notamment avec Mediapart. Dans son sillage, Anticor Belgium souhaite faire de même et cherche des lanceurs d'alerte, juristes, graphistes, Web développeurs et bénévoles. Contact : www.anticor.be/participer.